

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 281

3 février 2015

SOMMAIRE

AptarGroup Global Holding S.à r.l.	13469	La Moselle 16	13445
Azincour S.A.	13466	Link Art Investment S.A.	13444
BEBAU Horgen S.à r.l.	13463	Links Bidco S.à r.l. Propco 5	13447
BEBAU Swiss Holding S.à r.l.	13461	LSF5 Giga Holdings S.à r.l.	13488
BG & Co Lux S.A.	13456	Luxembourg Real Estate Company	13444
Cadenia Invest S.A.	13475	Luxnetwork S.A.	13444
Comet Aircraft S.à r.l.	13448	Luxtrid S.A.	13444
C.T. Phinco S.à r.l.	13479	Magi S.A.	13443
INL 1 S.à r.l.	13447	Mariposa Luxembourg II S.à r.l.	13444
INL 2 S.à r.l.	13447	Mavica Investments S.A.	13443
INL Top S.à r.l.	13447	Mavica Investments S.A.	13443
Insurance and Reinsurance Consultant Agency S.A.	13447	Mavica Investments S.A.	13443
IPFR S.à r.l.	13446	Mountpark Logistics EU 2014 01 S.à r.l. ..	13443
IS Business Services S.à r.l.	13446	MSM Luxembourg Services S.à r.l.	13442
ISELF	13446	Norden Wynde S.A.	13443
IS Eurologistics Fund S.à r.l.	13446	Nord Security S.à r.l.	13483
IS Eurologistics Investments Sàrl	13446	Ortho-Clinical Diagnostics Luxembourg S.à r.l.	13486
IS European Projects Sàrl	13445	Panker Invest S.à r.l.	13442
IS Europe S.à r.l.	13446	Peaksid European Holdco S.à r.l.	13442
IS Projects One Sàrl	13445	Pietralba S.à r.l.	13442
IS Projects Two Sàrl	13445	POL 1 Sàrl	13442
IT TOP Sàrl	13446	POL Top Sàrl	13442
Kedima S.A.	13445	Riosal Investment S.A.	13475
KKB Trading SA	13445	White Squall S.à r.l.	13472
KKB Trading SA	13444		

POL 1 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 115.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002596/9.

(150002001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

POL Top Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 115.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002595/9.

(150002002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Pietralba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 104.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002590/9.

(150001322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Peaksid European Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.142.175,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 131.744.

Les statuts coordonnés au 22 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002573/9.

(150001963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Panker Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 121.999.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002567/9.

(150001994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

MSM Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.459.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002528/9.

(150001617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Mavica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 66.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002515/9.

(150001534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Mavica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 66.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002516/9.

(150001535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Mavica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 66.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002514/9.

(150001533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Norden Wynde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 51, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 173.417.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002542/9.

(150001862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Mountpark Logistics EU 2014 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 189.423.

Les statuts coordonnés au 17 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002508/9.

(150001464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Magi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 119.851.

Les statuts coordonnés au 19 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002509/9.

(150001905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Mariposa Luxembourg II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 480.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 193.044.

Les statuts coordonnés au 18 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002500/9.

(150001804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Luxnetwork S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 6A, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 170.964.

Les statuts coordonnés au 16 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002486/9.

(150001455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Luxtrid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002488/9.

(150002157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Luxembourg Real Estate Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002484/9.

(150001691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Link Art Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 46, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002476/9.

(150001612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

KKB Trading SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 169.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002445/9.

(150001888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

KKB Trading SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 169.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002444/9.

(150001727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Kedima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002432/9.

(150001877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

La Moselle 16, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5434 Niederdonven, 16, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 114.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002450/9.

(150001307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

IS Projects One Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002413/9.

(150001949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

IS Projects Two Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002414/9.

(150001947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

IS European Projects Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002412/9.

(150001914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

IPFR S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 105.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002408/9.

(150001915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

IS Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 137.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002409/9.

(150001918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

IS Eurologistics Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002410/9.

(150001945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

IS Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 105.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002411/9.

(150001916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

ISELF, Société à responsabilité limitée,**(anc. IS Eurologistics Fund S.à r.l.).**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 117.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002415/9.

(150001946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

IT TOP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002416/9.

(150001999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

INL 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 128.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002398/9.

(150002114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

INL 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 128.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002397/9.

(150002115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

INL Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 128.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002396/9.

(150002116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Insurance and Reinsurance Consultant Agency S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 59.615.

Extrait des principales résolutions adoptées par l'actionnaire unique

En date du 10 décembre 2014, l'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social de la société de son lieu actuel au 167, Route de Longwy à L-1941 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Insurance and Reinsurance Consultant Agency S.A.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Expert-Comptable

Référence de publication: 2015002400/15.

(150001164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Links Bidco S.à r.l. Propco 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 175.502.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2013 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2013 déposé le 28 juillet 2014 no L140132682) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015002458/12.

(150002042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Comet Aircraft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 193.346.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen,
on the twenty-ninth day of the month of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(A) “Corporate Capital Trust, Inc.”, a corporation formed under the laws of the State of Maryland, having its registered office at 351 W Camden Street, Baltimore, MD 21201, USA, registered with the State of Maryland under the number D13607510;

(B) “KKR Maven I L.P.”, a Limited Partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands’ registrar of exempted companies under number MC-49147 and with registered office at Uglund House, South Church Street, PO Box 309GT, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, acting through its general partner KKR Maven GP Limited;

(C) “KKR-Milton Capital Partners II L.P.” a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands’ registrar of exempted companies under number MC-73246 and with registered office is at Uglund House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, acting through its general partner KKR Associates CS VIII L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at Uglund House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands, acting by its general partner KKR CS VIII Limited, a limited company existing under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at Uglund House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands;

(D) “KKR-VRS Credit Partners L.P.”, a Delaware limited partnership, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the city of Wilmington, Delaware 19801, USA, and registered with the State of Delaware under the number 5244659, acting through its general partner KKR Associates Lending L.P., acting through its general partner KKR Lending GP LLC; and

(E) “KKR Financial Holdings LLC”, a Delaware limited partnership, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the city of Wilmington, Delaware 19801, USA, and registered with the State of Delaware under the number 4278476;

all here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of five (5) proxies under private seal given to him in San Francisco (USA), on 22 respectively on 24 December 2014.

Said proxies shall be signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed parties declared to form:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Comet Aircraft S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object, including investments in the real estate sector.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted if all members of the board of managers are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. Such notice may also be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication either before or after the meeting. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound, in case of single manager, by the signature of the sole manager, and in case of plurality of manager, by the sole signature of any manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager, by the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on second Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid-up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares as follows:

Subscribers	Number of shares
Corporate Capital Trust, Inc.	549,451
KKR Maven I L.P.	109,890
KKR-Milton Capital Partners II L.P.	274,725
KKR-VRS Credit Partners L.P.	54,945
KKR Financial Holdings LLC	260,989
Total:	1,250,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the under-signed notary.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2015.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at four (4).

2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:

a. Mr Dev Gopalan, born in Michigan (United States of America) on 22 Septembe 1979, with professional address at 9 West 57th Street, 10th Fl., New York, NY 94104, United States of America;

b. Mr Michael Gilleran, born in Cork (Ireland) on 09 December 1966, with professional address 75 St. Stephens Green, Dublin 2, Ireland;

c. Mr Stefan LAMBERT, born in Trier (Germany) on 08 January 1964, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

d. Dr Wolfgang ZETTEL, born in Constance (Germany), on 15 November 1962 and with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

(A) "Corporate Capital Trust, Inc.", une société constituée selon le droit de l'État du Maryland, ayant son siège à 351 W Camden Street, Baltimore, MD 21201, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès de l'État du Maryland sous le numéro D13607510;

(B) "KKR Maven I L.P.", une société en commandite constituée en vertu du droit des îles Caïmans, enregistré auprès du Registre des sociétés des Îles Cayman sous le numéro MC-49147 et ayant son siège à Uglan House, South Church Street, PO Box 309GT, Grand Cayman KY1-1104, Îles Caïmans, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité KKR Maven GP Limited;

(C) "KKR-Milton Capital Partners II L.P." une société en commandite constituée en vertu du droit des îles Caïmans, enregistré auprès du Registre des sociétés des Îles Cayman sous le numéro MC73246 et ayant son siège à Uglan House, South Church Street, PO Box 309GT, Grand Cayman KY1-1104, Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité KKR Associate CS VIII L.P., agissant par l'intermédiaire de son associé commandité KKR CS VIII Limited, une société en commandite constituée en vertu du droit des îles Caïmans et ayant son siège à Uglan House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands;

(D) "KKR-VRS Credit Partners L.P.", une société en commandite de l'État du Delaware, ayant son siège à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the city of Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès de l'État du Delaware sous le numéro 5244659, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité KKR Associates Lending L.P., agissant par l'intermédiaire de son associé commandité KKR Lending GP LLC; et

(E) "KKR Financial Holdings LLC", une société à responsabilité limitée du droit de l'État du Delaware, ayant son siège à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the city of Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès de l'État du Delaware sous le numéro 5244659;

toutes ici représentées par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de cinq (5) procurations sous seing privé lui délivrées à San Francisco (USA), le 22 respectivement le 24 décembre 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées ont déclaré constituer:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Comet Aircraft S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent, ce qui comprend l'investissement dans le secteur immobilier.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (12'500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1'250'000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts. Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation si

tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il pourra également être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire soit avant ou après ladite réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique, par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne.

Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1'250'000) parts sociales comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales
Corporate Capital Trust, Inc.	549'451
KKR Maven I L.P.	109'890
KKR-Milton Capital Partners II L.P.	274'725
KKR-VRS Credit Partners L.P.	54'945
KKR Financial Holdings LLC	260'989
Total:	1'250'000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12'500.-) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros.

Résolutions des associés

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

a. Monsieur Dev Gopalan, né au Michigan (États-Unis d'Amérique), le 22 septembre 1979, avec adresse professionnelle au 9 West 57th Street, 10th Fl., New York, NY 94104, États-Unis d'Amérique;

b. Monsieur Michael Gilleran, né à Cork (Irlande), le 09 décembre 1966, avec adresse professionnelle 75 St. Stephens Green, Dublin 2, Irlande, c. Monsieur Stefan LAMBERT, né à Trèves (Allemagne), le 08 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

d. Dr. Wolfgang ZETTEL, né à Constance (Allemagne), le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du représentant de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même représentant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18618. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015002914/477.

(150003037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

BG & Co Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la liberté.

R.C.S. Luxembourg B 193.313.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gaëtan BLEROT, né le 5 avril 1979 à Namur (Belgique), demeurant à B-5330 Assesse, 3 Rue les Quartiers, ici représenté par Monsieur Thierry DEROCLETTE, expert-comptable, né le 19 décembre 1979 à Liège (Belgique), avec adresse professionnelle à L-1930 Luxembourg, 62 Avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 décembre 2014.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Une société anonyme (ci après la «Société») est établie par le seul détenteur des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 relatif à la société anonyme, ainsi que par les présent Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou en participation avec des tiers:

- tous travaux de finition (plafonnage, carrelage, peinture, décoration, etc.), publics et privés, en qualité d'entrepreneur général ou en sous-traitance d'ouvrage d'art et de bien immeubles dans les secteurs des travaux publics et privés et du bâtiment;

- l'acquisition de tous terrains, de tous bâtiments publics et particuliers, l'achat, la vente, la location, la division et le lotissement de tous immeubles;

- l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tous matériaux, marchandises, appareils et outillages nécessaires aux travaux de construction, d'entretien, de maintenance, de réparation et de renouvellement des ouvrages d'art et bâtiments;

- la préparation, la rédaction et la conclusion en tant que mandataire ou pour compte propre, de tous marchés de travaux publics ou privés ou de fourniture et faite toutes opérations se rattachant à ces objets.

Elle a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec des tiers:

- la consultance, l'expertise et le conseil, de la conception à la mise en oeuvre de projet, au bénéfice de personnes de droit public comme de personnes de droit privé, en matière de sylviculture et de cynégétique, d'environnement, d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de développement durable (énergie, etc.) de gestion, de management et d'administration, d'association et de partenariat, cette liste n'étant pas limitative;

- la réalisation de toutes études, projets ou missions, accessibles avec ou sans agrément, en faveur de tiers dans les domaines sus énoncés, en qualité d'auteur, de chargé de mission ou de sous-traitant, en ce compris l'exécution de toute assistance technique, administrative et financière;

- toute activités en rapport direct ou indirect avec la formation, l'organisation de divertissements ou de loisirs, d'expositions, de séminaires ou d'ateliers, d'évènements ou manifestations, notamment dans les métiers de l'ingénierie, des marchés publics, de l'environnement, des relations interpersonnelles, cette liste n'étant pas limitative;

- la mise en place de collaborations en vue de constituer un conseil technico-juridique de projets en rapport avec l'ensemble des domaines;

- la production dans ses différentes composantes (économiques, culturelles, etc.), la culture, le commerce, l'achat et la vente de tous végétaux (plantes, plantations, etc.) qu'elles soient vertes ou fleuries, d'arbres (sapins de Noël, etc.) et d'arbustes de décoration ou autres, ainsi que l'expérimentation à partir de celles-ci;

- la commercialisation d'objets de décoration, d'ustensiles, de matériel divers;

- le développement et l'exploitation de projets pédagogiques en rapport avec la nature, et notamment la botanique, les pépinières, etc.;

- l'importation et l'exportation de tous produits se rapportant à l'objet de la société.

Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, d'intervention financière ou par tout autre mode, dans toutes sociétés ou entreprises, au Luxembourg ou à l'étranger, ayant en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement.

Elle peut prêter à toutes sociétés et se porter caution pour elles, même hypothécairement.

Elle peut assumer toutes fonctions d'administration et de gestion, en qualité d'organe ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "BG & Co Lux S.A."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution de l'administrateur ou le cas échéant, du conseil d'administration. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social- Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les

dépôtaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

C. Administration

Art. 8. La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires. Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou être l'administrateur unique de la Société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que les conseils d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra de décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de

communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration

Art. 11. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

Art. 12. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

Art. 14. La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

D. Décisions de l'actionnaire unique et assemblée des actionnaires

Art. 15. L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le premier jeudi du mois de décembre de chaque année à 16h00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. L'associé unique ou le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique ou le conseil détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les 310 actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Gaëtan BLEROT, prénommé 310 actions

Les actions ont été libérées par paiement en espèces, à concurrence de 25%, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2015.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-) Euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique décide de fixer à un le nombre des administrateurs et décide en outre:

1. de nommer en tant qu'administrateur unique de la Société:

- Monsieur Gaëtan BLEROT, né le 5 avril 1979 à Namur (Belgique), résidant à 5330 Assesse, 3 Rue les Quartiers (Belgique)

Le mandat de l'administrateur unique se terminera lors de l'assemblée générale de l'année 2019.

2. de fixer à un le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

- Kohnen & Associés S.à r.l., établie et ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B114190.

Le mandat du commissaire aux comptes se terminera lors de l'assemblée générale de l'année 2019.

3. de fixer l'adresse du siège social de la Société siège au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Derochette et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 janvier 2015. LAC/2015/117. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002879/232.

(150002383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

BEBAU Swiss Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, roue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.567.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BEBAU Capital Partners 2006 L.L.C., a limited liability company existing and organised under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 1314 King Street, 19801 DE, Wilmington, U.S.A., registered under number 4072389, duly and validly represented for the purpose hereof by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Malta, on December 15th 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of BEBAU Swiss Holding S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number RCS Luxembourg B 120.567, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, dated 27 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 22 November 2006 under the number of 2186 (the "Company"). The articles of incorporation have not been modified since.

All the five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,-) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of HALSEY S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator, and of the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint HALSEY S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company with a share capital of EUR 12.500,-, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 50.984, with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The sole shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The sole shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The sole shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The sole shareholder finally resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, (ii) to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and (iii) to grant them discharge (quitus) for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BEBAU Capital Partners 2006 L.L.C., une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1314 King Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4072389,

dûment et valablement représenté à l'effet de la présente par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé prénommé, ayant pour adresse professionnelle 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Malte, en date du 15 décembre 2014;

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique (l'«Associé Unique») de BEBAU Swiss Holding S. à r.l., une société à responsabilité limitée Luxembourgeoise ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 120.567, constituée par un acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2186 en date du 22 novembre 2006 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
2. Nomination de HALSEY S.à r.l. en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer HALSEY S.à r.l, une société à responsabilité limitée Luxembourgeoise ayant un capital social de 12.500,-Euros, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, et inscrite auprès du

Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 50.984, en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'associé unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'associé unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'associé unique décide également de conférer pouvoir et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

L'associé unique décide finalement de donner instruction au Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide (i) de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour, (ii) de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants de la Société pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et (iii) de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelle nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 janvier 2015. 2LAC/2015/67. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002877/147.

(150003048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

BEBAU Horgen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.568.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BEBAU Swiss Holding S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with a share capital of EUR 12.500,-, having its registered office at in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under B 120.567 duly and validly represented for the purpose hereof by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Malta, on December 15th, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of BEBAU Horgen S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number RCS Luxembourg B 120.568, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, dated 27 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 22 November 2006 under the number of 2186 (the "Company"). The articles of incorporation have not been modified since.

All the five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,-) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of HALSEY S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator, and of the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint HALSEY S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with a share capital of EUR 12.500,-, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 50.984, with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The sole shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The sole shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The sole shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The sole shareholder finally resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, (ii) to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and (iii) to grant them discharge (quitus) for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BEBAU Swiss Holding S. à r.l., une société à responsabilité limitée Luxembourgeoise, avec un capital social de EUR 12.500,-, dont le siège social est situé à L-1940 Luxembourg au 174, route de Longwy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.567,

dûment et valablement représenté à l'effet de la présente par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé prénommé, ayant pour adresse professionnelle 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Malte, en date du 15 décembre 2014;

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique (l'«Associé Unique») de BEBAU Horgen S. à r.l., une société à responsabilité limitée Luxembourgeoise ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 120.568, constituée par un acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2186 en date du 22 novembre 2006 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
2. Nomination de HALSEY S.à r.l. en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer HALSEY S.à r.l., une société à responsabilité limitée Luxembourgeoise ayant un capital social de 12.500,-Euros, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 50.984, en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'associé unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'associé unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'associé unique décide également de conférer pouvoir et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

L'associé unique décide finalement de donner instruction au Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide (i) de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour, (ii) de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants de la Société pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et (iii) de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelle nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 janvier 2015. 2LAC/2015/70. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002876/147.

(150003049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Azincour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 121.120.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "AZINCOUR S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 121120, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on October 6, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2352 of December 16, 2006,

and whose articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of the said notary Jean SECKLER, on June 22, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1746 of August 17, 2007.

The Meeting is presided by Mr. Jean FELL, executive director United International Management S.A., residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

The Chairman appoints Mr. Claude CRAUSER, manager United International Management S.A., residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Danièle REHLINGER, management assistant United International Management S.A., residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Ratification of the decision taken by the shareholders meeting of the Company, dated June 18, 2014, deciding the transfer, without discontinuity, of the effective place of management and control, the main place of business and the

registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Dubai, One Sheikh Zayed Road, H Office Tower, Level 19 (United Arab Emirates), as well as the registering of the Company as an International Company, denominated "AZINCOUR S.A. LIMITED", with the Ras Al Khaimah Free Trade Zone Authority;

2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The Meeting resolves to ratify the decision taken by the shareholders meeting of the Company, dated June 18, 2014, deciding:

- the transfer, without discontinuity, of the effective place of management and control, the main place of business and the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Dubai, One Sheikh Zayed Road, H Office Tower, Level 19 (United Arab Emirates);

- to continue the Company as an International Company called "AZINCOUR S.A. LIMITED";

- to notify and register the Company with the Ras Al Khaimah Free Trade Zone Authority of the United Arab Emirates.

A copy of the shareholders' decision, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Acknowledgment

The Meeting notes that the Company is already registered with the Ras Al Khaimah Free Trade Zone Authority of the United Arab Emirates under number ICRD0041, so that there is no need to submit all the resolutions taken above to any condition precedent ("condition suspensive").

A copy of the "RAK INTERNATIONAL COMPANIES CERTIFICATE OF CONTINUATION", signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "AZINCOUR S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue

Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121120, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2352 du 16 décembre 2006,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, le 22 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1746 du 17 août 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean FELL, executive director United International Management S.A., demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Le Président désigne Monsieur Claude CRAUSER, manager United International Management S.A., demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Danièle REHLINGER, management assistant United International Management S.A., demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée des actionnaires de la Société, datée du 18 juin 2014, décidant le transfert, sans discontinuité, du lieu de gestion et de contrôle effectif, de la place principale des activités et du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Dubaï, One Sheikh Zayed Road, H Office Tower, Level 19 (Emirats Arabes Unis), ainsi que l'immatriculation de la Société en tant que International Company, dénommée "AZINCOUR S.A. LIMITED", auprès de la Ras Al Khaimah Free Trade Zone Authority;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de ratifier la décision prise par l'assemblée des actionnaires de la Société, datée du 18 juin 2014, décidant:

- le transfert, sans discontinuité, du lieu de gestion et de contrôle effectif, de la place principale des activités et du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Dubaï, One Sheikh Zayed Road, H Office Tower, Level 19 (Emirats Arabes Unis);

- de continuer la Société en tant que International Company appelée "AZINCOUR S.A. LIMITED";

- de notifier et d'immatriculer la Société auprès de la Ras Al Khaimah Free Trade Zone Authority des Emirats Arabes Unis.

Une copie de la décision des actionnaires, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Constatation

L'Assemblée prend acte que la Société est d'ores et déjà immatriculée auprès du Ras Al Khaimah Free Trade Zone Authority des Emirats Arabes Unis sous le numéro ICRD0041, de sorte à ce qu'il n'est pas nécessaire de soumettre les résolutions prises ci-avant à un quelconque condition suspensive.

Une copie du "RAK INTERNATIONAL COMPANIES CERTIFICATE OF CONTINUATION", signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FELL, C. CRAUSER, D. REHLINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. LAC/2014/63222. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002856/151.

(150002664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

AptarGroup Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.983.869,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 191.409.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of December.

Before US Maître Henri BECK, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AptarGroup International L.L.C., a limited liability company formed under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its principal place of business at 475 W. Terra Cotta Ave., Suite E, Crystal Lake, IL 60014, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 2925840, here represented by Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 31, 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The entity appearing, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The entity appearing is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "AptarGroup Global Holding S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.409 (the "Company"), whose registered office, place of effective management and central administration have been transferred to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 27th, 2014, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 3527, on November 24th, 2014. The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 15th, 2014, not yet published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations".

II. The Company's share capital is set at twenty million, six hundred and sixty-eight thousand Euro (EUR 20,668,000.-) represented by twenty million, six hundred and sixty-eight thousand (20,668,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into (i) ten million, six hundred and sixty-eight thousand (10,668,000) voting shares (the "Voting Shares") and (ii) ten million (10,000,000) non-voting shares (the "Non-Voting Shares"), all of which are fully paid up.

III. The entity appearing holds five million, six hundred and eighty-four thousand, one hundred and thirty-one (5,684,131) Voting Shares and all the Non-Voting Shares are held by the Company.

IV. The appearing entity, representing one hundred percent (100%) of the voting share capital of the Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The voting shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by fifteen million, six hundred and eighty-four thousand, one hundred and thirty-one Euro (EUR 15,684,131.-), in order to decrease it from its present amount of twenty million, six hundred and sixty-eight thousand Euro (EUR 20,668,000.-) to four million, nine hundred and eighty-three thousand, eight hundred and sixty-nine Euro (EUR 4,983,869.-), through the cancellation of (i) five million, six hundred and eighty-four thousand, one hundred and thirty-one (5,684,131) Voting Shares and (ii) all the Non-Voting Shares currently held by the Company.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the voting shareholder resolved to amend the article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at four million, nine hundred and eighty-three thousand, eight hundred and sixty-nine Euro (EUR 4,983,869.-) represented by four million, nine hundred and eighty-three thousand, eight hundred and sixty-nine (4,983,869) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, the voting shareholder resolved to amend the article 7 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.”

Fourth resolution

Pursuant to the above resolutions, the voting shareholder resolved to amend the article 8 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.”

Fifth resolution

The voting shareholder resolved to amend the shareholders’ register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the shareholders’ register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AptarGroup International L.L.C., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal lieu d'établissement au 475 W. Terra Cotta Ave., Suite E, Crystal Lake, IL 60014, Etats-Unis d'Amérique, et inscrite auprès du Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 2925840,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «AptarGroup Global Holding S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.409 (la «Société»), dont le siège social, le siège de direction effective et l'administration centrale ont été transférés au Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 octobre 2014, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3527, le 24 novembre 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 décembre 2014, non-encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt millions six cent soixante-huit mille euros (EUR 20.668.000,-) représenté par vingt millions six cent soixante-huit mille (20.668.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisées en (i) dix millions six cent soixante-huit mille (10.668.000) parts sociales avec droit de vote (les «Parts Sociales Votantes») et (ii) dix millions (10.000.000) de parts sociales sans droit de vote (les «Parts Sociales Non-Votantes»), chaque part étant entièrement libérée.

III. La comparante détient cinq millions six cent quatre-vingt-quatre mille cent trente-et-une (5.684.131) Parts Sociales Votantes et l'intégralité des Parts Sociales Non-Votantes sont détenues par la Société.

IV. La comparante, représentant cent pourcent (100%) du capital votant de la Société, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée votante a décidé de diminuer le capital social de la Société à concurrence de quinze millions six cent quatre-vingt-quatre mille cent trente-et-une euros (EUR 15.684.131,-), afin de le diminuer de son montant actuel de vingt millions six cent soixante-huit mille euros (EUR 20.668.000,-) à quatre millions neuf cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-neuf euros (EUR 4.983.869,-), par l'annulation de (i) cinq millions six cent quatre-vingt-quatre mille cent trente-et-une (5.684.131) Parts Sociales Votantes et (ii) l'intégralité des Parts Sociales Non-Votantes actuellement détenues par la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée votante a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à quatre millions neuf cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-neuf euros (EUR 4.983.869,-) représenté par quatre millions neuf cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-neuf (4.983.869) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée votante a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. Augmentation et Diminution de Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.»

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée votante a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.».

Cinquième résolution

L'associée votante a décidé de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout Gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de l'annulation des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2015. Relation: GAC/2015/61. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002809/178.

(150003011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

White Squall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 179.026.

In the year two thousand and fourteen, the eighteenth day of the month of December.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder (the "Shareholder") of White Squall S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.026, incorporated on 18 July 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellickx, notary residing in Luxembourg, and published on 13 September 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2249 (the "Company").

The Meeting was opened at 12.00 p.m., with Maître Victorien HÉMERY, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Maître Amaury LAMBERT, Avocat, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Maître Amaury LAMBERT, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I- That the represented Shareholder, the proxy of the represented Shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxy of the represented Shareholder and by the board of the Meeting, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented Shareholder shall also remain annexed to the present deed after having been initialed “ne varietur” by the appearing person.

II- That pursuant to the attendance list, twelve thousand five hundred (12,500) shares representing 100% of the share capital of the Company are present or represented at the Meeting and that the Shareholder present or represented consider itself being duly informed of the agenda and waive any convening notice.

III- That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Restatement of article 4 of the articles of association of the Company (the “Articles”) that shall now be stated as follows:

“ Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.”

2. Miscellaneous.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

Sole resolution

The Meeting resolves to restate article 4 of the articles of association of the Company (the “Articles”) that shall now be read as follows:

“ Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand Euro (EUR 1.000.-).

There being no further business, the meeting is closed at 12.15 p.m.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de l'associé unique (l'«Associé») de la société White Squall S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et ayant son siège social au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.026, constituée le 18 juillet 2013 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 septembre 2013 sous le numéro 2249 (la «Société»).

L'Assemblée s'est ouverte à 12.00 heures, sous la présidence de Maître Victorien HÉMERY, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, lequel a nommé comme secrétaire Maître Amaury LAMBERT, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Maître Amaury LAMBERT, Avocat demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le président expose et pris le notaire instrumentant d'acter:

I- L'Associé unique représenté, le nombre de ses Parts Sociales sont détaillés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par le mandataire de l'Associé unique ainsi que par le bureau de l'Assemblée restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La procuration de l'Associé, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II- Conformément à la liste de présence, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales représentant 100% du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée et l'Associé unique présent ou représenté déclare avoir été dûment informé de l'ordre du jour et renonce aux formalités de convocation.

III- L'Assemblée est régulièrement constituée et peut en conséquence délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Refonte de l'article 4 des Statuts (les «Statuts») de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.»

2. Divers.

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts de la Société qui devra désormais être formulé comme suit:

« Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.»

Dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en conséquence du présent acte est évalué à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Il n'y a pas d'autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.15 heures.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, constate sur demande des parties comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, même date qu'en entête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, date de naissance, état civil et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. HEMERY, A. LAMBERT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16665. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002757/144.

(150001331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Riosal Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.610.

Suite à la résiliation du contrat de domiciliation en date du 23/12/2014, la Fiduciaire Jean-Marc FABER S.à.r.l, agissant en sa qualité d'agent domiciliataire, déclare que le siège social de la société RIOSAL INVESTMENT S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67 610, n'est plus situé au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014207338/15.

(140231333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Cadenia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.349.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «Investment Company of Luxembourg S.A.» en abrégé «ICL», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici valablement représentée par deux administrateurs, à savoir Monsieur Guillaume SCROCCARO, employé privé, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, lequel dernier est représenté par Monsieur Guillaume SCROCCARO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «Cadenia Invest S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000.-) qui sera représenté par vingt millions (20.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

La société peut en outre émettre des actions rachetables et procédés au rachat de celles-ci dans les conditions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Usufruit et Nue-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-proprété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom du nu-proprétaire de la mention «nue-proprété».

Si les actions sont au porteur par une attestation de dépôt des actions au nom de l'indivision usufruit ou nue-proprété.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 30 novembre 2015.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les trois mille cent (3.100) actions sont souscrites par la société «Investment Company of Luxembourg S.A.» en abrégé «ICL», prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Alain GEURTS, né le 13 septembre 1962 à Nioki, République Démocratique du Congo, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2) Madame Frédérique MIGNON, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3) Monsieur Guillaume SCROCCARO, né le 09 septembre 1977 à Thionville, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Monsieur Alain GEURTS, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marc Besch, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2020.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. SCROCCARO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 janvier 2015. Relation: EAC/2015/187. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015002900/204.

(150003083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

C.T. Phinco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.007,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.526.

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth day of December,

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of C.T. Phinco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.526 (the Company). The Company was incorporated on 14 September 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2566 on 16 October 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 19 December 2012, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 546 on 6 March 2013.

THERE APPEARED:

Celtic Therapeutics Holdings L.P., a limited partnership formed under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at 171 Main Street, P.O. Box 92, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG 1110, registered with the BVI Financial Services Commission under number LP No. 562 (the Sole Shareholder), acting through its general partner,

hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that twenty thousand nine (20,009) shares divided into:

- nineteen thousand nine hundred ninety-one (19,991) ordinary shares,
- two (2) class A shares,
- two (2) class B shares,
- two (2) class C shares,
- two (2) class D shares,
- two (2) class E shares,
- two (2) class F shares,
- two (2) class G shares,
- two (2) class H shares, and
- two (2) class I shares,

in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up, and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may consider the items of the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of two United States Dollars (USD 2.-) in order to bring it from its current amount of twenty thousand nine United States Dollars (USD 20,009) to the amount of twenty thousand seven United States Dollars (USD 20,007) by way of the redemption and subsequent cancellation of two (2) class I shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Redeemed Shares) at a price of USD 70,028,351.- (being two (2) shares at a price of USD 35,014,175.50 per share) (the Redemption Price) to be paid by the Company to the Sole Shareholder as owner of the Redeemed Shares.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes.

3. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital decrease in the register of shareholders of the Company.

4. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of two United States Dollars (USD 2.-) in order to bring it from its current amount of twenty thousand nine United States Dollars (USD 20,009) to the amount of twenty thousand seven United States Dollars (USD 20,007) by way of the redemption and subsequent cancellation of the Redeemed Shares at the Redemption Price to be paid by the Company to the owner of the Redeemed Shares, such Redemption Price having been decided on by the board of managers of the Company in accordance with the Articles.

The Sole Shareholder acknowledges that the repurchase is in accordance with the Articles which state that a share repurchase is permitted provided that:

(i) the repurchase is performed in reverse alphabetical order, it being understood that the ordinary shares shall be the last class of shares to be repurchased and the class I shares shall be the first class to be repurchased;

(ii) a class of shares is always repurchased in full;

(iii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles;

(iv) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; and

(v) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of the Articles.

As a consequence of the share capital decrease, the Sole Shareholder will no longer hold any class I shares in the share capital of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital of the Company is set at twenty thousand seven United States Dollars (USD 20,007) represented by:

- nineteen thousand nine hundred ninety-one (19,991) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
- two (2) class A shares (the Class A Shares and individually, a Class A Share),
- two (2) class B shares (the Class B Shares and individually, a Class B Share),
- two (2) class C shares (the Class C Shares and individually, a Class C Share),
- two (2) class D shares (the Class D Shares and individually, a Class D Share),
- two (2) class E shares (the Class E Shares and individually, a Class E Share),
- two (2) class F shares (the Class F Shares and individually, a Class F Share),
- two (2) class G shares (the Class G Shares and individually, a Class G Share), and
- two (2) class H shares (the Class H Shares and individually, a Class H Share),

in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all of which are fully paid up.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital decrease in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de décembre,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de C.T. Phinco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.526 et ayant un capital social de vingt mille neuf Dollars américains (USD 20.009,-) (la Société). La Société a été constituée le 14 septembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2566 du 16 octobre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 mars 2013 sous le numéro 546.

A COMPARU:

Celtic Therapeutics Holdings L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois des Îles vierges britanniques, dont le siège social est établi au 171 Main Street, P.O. Box 92, Road Town, Tortola, VG 1110 Îles vierges britanniques, immatriculée auprès de la BVI Financial Services Commission sous le numéro LP N° 562 (l'Associé Unique), agissant par son associé commandité,

ici représenté par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que vingt mille neuf (20.009) parts sociales divisées en:

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) parts sociales ordinaires,
- deux (2) parts sociales de classe A;
- deux (2) parts sociales de classe B;
- deux (2) parts sociales de classe C;
- deux (2) parts sociales de classe D;
- deux (2) parts sociales de classe E;
- deux (2) parts sociales de classe F;
- deux (2) parts sociales de classe G,
- deux (2) parts sociales de classe H; et
- deux (2) parts sociales de classe I,

sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et représentant la totalité du capital social de la Société, sont valablement représentées à la présente Assemblée qui est dès lors dûment constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Diminution du capital social de la Société par un montant de deux Dollars américains (USD 2,-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt mille neuf Dollars américains (USD 20.009,-) à vingt mille sept Dollars américains (USD

20.007,-) par voie de rachat et annulation subséquente de deux (2) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales Rachetées) au prix de USD 70.028.351,- (correspondant aux deux (2) parts sociales à un prix de USD 35.014.175,50 par part sociale) (le Prix de Rachat) devant être payé par la Société à l'Associé Unique en tant que détenteur des Parts Sociales Rachetées.

2. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus.

3. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant et signant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la diminution de capital dans le registre des associés de la Société.

4. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société par un montant de deux Dollars américains (USD 2,-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt mille neuf Dollars américains (USD 20.009,-) à vingt mille sept Dollars américains (USD 20.007,-) par voie de rachat et annulation subséquente des Parts Sociales Rachetées au Prix de Rachat devant être payé par la Société au détenteur des Parts Sociales Rachetées, ledit Prix de Rachat ayant été fixé par le conseil de gérance de la Société conformément aux Statuts.

L'Associé Unique prend acte que le rachat est conforme aux Statuts lesquels prévoient que le rachat de part sociale est permis à condition que:

(i) le rachat est effectué par ordre alphabétique inversé, étant entendu que les parts sociales ordinaires seront la dernière catégorie de parts sociales à être rachetée et que les parts sociales de classe I seront les premières à être rachetées;

(ii) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement;

(iii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts;

(iv) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tout profit profité et toute somme à allouer à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts;

(v) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tout profit reporté et toute somme tirée des réserves disponibles de la Société à cet effet, diminué de toutes les pertes de l'exercice social en question, toutes pertes reportées et les sommes devant être affectées à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts; et

(vi) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par les associés en conformité avec l'article 7 des Statuts.

En conséquence de la diminution de capital social, l'Associé Unique ne détiendra plus de parts sociales de classe I dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5.1. des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille sept dollars américains (USD 20.007), représenté par:

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales de la Classe Ordinaire et, individuellement, une Part Sociale de la Classe Ordinaire),
- deux (2) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, la Part Sociale de Classe A),
- deux (2) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, la Part Sociale de Classe B),
- deux (2) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, la Part Sociale de Classe C),
- deux (2) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, la Part Sociale de Classe D),
- deux (2) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, la Part Sociale de Classe E),
- deux (2) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F et, individuellement, la Part Sociale de Classe F),
- deux (2) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, la Part Sociale de Classe G),

et

- deux (2) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, la Part Sociale de Classe H),

sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement libérées.”

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant et signant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la diminution de capital dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI, le présent acte notarié a été passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, à la date mentionnée qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2015. Relation: GAC/2015/44. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002897/218.

(150002801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Nord Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 303.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.300.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN,
ON THE FOURTH DAY OF THE MONTH OF DECEMBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

HIRVI VENTURES LIMITED, a company incorporated under the law of Cyprus, having its registered office at Dositheou, 5, Parabuilding, Block A, 2nd floor, Flat/Office A203-204, P.C. 1071, Nicosia, Cyprus registered under number HE 282240 («The Shareholder»),

hereby represented by Mr Jean FAWE, employee, residing professionally at Luxembourg, Boulevard de la Foire n° 1, by virtue of a proxy given on 23 October 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Nord Security S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 303,000.-, with registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 7 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 June 2011 number 1419, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160300 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the same notary LECUIT on July 18, 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 September 2012 number 2257.

The sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- To appoint the liquidator and to determine the powers to be given to the liquidator.
- To appoint a liquidation auditor (commissaire à la liquidation)- Discharge to the manager of the company.
- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Shareholder, the said Shareholder, represented as stated here above, takes the following resolutions:

First resolution

The sole Shareholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole Shareholder resolves to appoint as liquidator HIRVI VENTURES LIMITED, a company incorporated under the law of Cyprus, having its registered office at Dositheou, 5, Parabuilding, Block A, 2nd floor, Flat/Office A203-204, P.C. 1071, Nicosia, Cyprus registered under number HE 282240.

Third resolution

The sole Shareholder resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Fourth resolution:

The sole Shareholder resolves to appoint as liquidation auditor (commissaire à la liquidation) ODD Financial Services S.A., with registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 41.014.

Fifth resolution

The sole Shareholder resolves to give full discharge to the managers of the Company for the execution of their mandate. There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,100.-.

Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE QUATRE DECEMBRE,

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

HIRVI VENTURES LIMITED, une société constituée sous les lois de Chypre, avec siège social à Dositheou, 5, Parabuilding, Block A, 2nd floor, Flat/Office A203204, P.C. 1071, Nicosie, Chypre, immatriculée sous le numéro HE 282240 («L'Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean FAWÉ, employé, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, Boulevard de la Foire, n° 1,

aux termes d'une procuration donnée le 23 octobre 2014.

Ladite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul Associé de la société Nord Security S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 303.000,- ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 7 avril 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 juin 2011, numéro 1419, société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.300 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour

la dernière fois suivant acte du même notaire LECUIT en date du 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 juin 2011, numéro 2257 du 11 septembre 2012.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
3. Nomination d'un commissaire à la liquidation.
4. Décharge au gérant de la Société.
5. Divers.

Après que l'ordre du jour ait été approuvé par l'Associé unique, ce dernier, représenté comme dit ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé unique décide de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

Deuxième résolution:

L'Associé unique décide de nommer en qualité de liquidateur HIRVI VENTURES LIMITED, une société constituée sous les lois de Chypre, avec siège social à Dositheou, 5, Parabuilding, Block A, 2nd floor, Flat/Office A203204, P.C. 1071, Nicosie, Chypre, immatriculée sous le numéro HE 282240.

Troisième résolution:

L'Associé unique décide que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Quatrième résolution:

L'Associé unique décide de nommer en qualité de commissaire à la liquidation ODD Financial Services S.A., ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.014.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide d'accorder la décharge complète au gérant de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ EUR 1.100,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FAWÉ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58110. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015002534/145.

(150001642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Ortho-Clinical Diagnostics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.264.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth of December.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Ortho-Clinical Diagnostics S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 185.693 (the "Sole Shareholder")

here represented by Mrs. Stessie Soccio, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 December 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Ortho-Clinical Diagnostics Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of thirty seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 186.264, incorporated pursuant to a deed of maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 June 2014 under number 1632. The articles of association have been amended for the last time on 20 June 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 September 2014 under number 2420.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to 5 Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 4.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") which shall be enforced and now reads as follows:

" 4.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Third resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of thirty-seven thousand six hundred eighteen euro (EUR 37,618.-) so as to raise it from thirty seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) up to seventy-five thousand one hundred eighteen euro (EUR 75,118.-) through the issue of thirty-seven thousand six hundred eighteen (37,618) shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The thirty-seven thousand six hundred eighteen (37.618) newly issued ordinary shares have been subscribed by the Sole Shareholder for the price of thirty-seven thousand six hundred eighteen euro (EUR 37.618) and paid up by the contribution in kind consisting of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of three million eight hundred sixteen thousand seven hundred twenty-seven euro and seventy-one cent (EUR 3,816,727.71).

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of three million eight hundred sixteen thousand seven hundred twenty-seven euro and seventy-one cent (EUR 3,816,727.71) shall be allocated as follows:

- thirty-seven thousand six hundred eighteen euro (EUR 37,618.-) to the share capital of the Company, and

- three million seven hundred seventy-nine thousand one hundred nine euro and seventy-one cent (EUR 3,779,109.71) to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles which shall be enforced and now reads as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at seventy-five thousand one hundred eighteen euro (EUR 75,118.-), represented by seventy-five thousand one hundred eighteen (75,118) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand five hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Ortho-Clinical Diagnostics S.A., une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le B 185.693 (l’«Associé Unique»),

ici représentée par Mlle Stessie Soccio, maître en droit résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 19 décembre 2014.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

La comparante est l’associé unique de Ortho-Clinical Diagnostics Luxembourg S.à r.l. (la “Société”), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.264, constituée selon acte reçu par Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 3 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 juin 2014 sous le numéro 1617. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 20 juin 2014 par un acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 septembre 2014 sous le numéro 2420.

L’Associé Unique, représentant l’intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à 5 Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l’Associé Unique décide de modifier l’article 4.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), qui aura désormais la teneur suivante:

« **4.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social de la Société par un montant de trente-sept mille six cent dix-huit euros (EUR 37,618.-) afin de l’augmenter de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) jusqu’à soixante-quinze mille cent dix-huit euros (EUR 75,118.-) par l’émission de trente-sept mille six cent dix-huit (37,618) parts sociales, d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par l’Associé Unique, pour le prix de trente-sept mille six cent dix-huit euros (EUR 37,618.-) et ont été intégralement libérées par un apport en nature de créances détenues par l’Associé Unique envers la Société d’un montant total de trois millions huit cent seize mille sept cent vingt-sept euros et soixante et onze centimes (EUR 3,816,727.71).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de trois millions huit cent seize mille sept cent vingt-sept euros et soixante et onze centimes (EUR 3,816,727.71) devra être réparti de la façon:

- trente-sept mille six cent dix-huit euros (EUR 37,618.-) sont apportés au capital social de la Société, et
- trois millions sept cent soixante-dix-neuf mille cent neuf euros et soixante et onze centimes (EUR 3,779,109.71) sont apportés au compte pour la prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à soixante-quinze mille cent dix-huit euros (EUR 75,118.-) représenté par soixante-quinze mille cent dix-huit (75,118) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ trois mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Soccio, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 décembre 2014. Relation: RED/2014/2660. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 31 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015002555/128.

(150001313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

LSF5 Giga Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.859.625,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 119.052.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2014, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte des résolutions de l'associé de la Société en date du 22 décembre 2014 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014208216/22.

(140233093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.